

Janet Ajzenstat. *The Canadian Founding: John Locke and Parliament*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007. 199 p.

Dzavid Dzanic

Volume 9, numéro 2, printemps 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023103ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023103ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (imprimé)

1927-9299 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dzanic, D. (2009). Compte rendu de [Janet Ajzenstat. *The Canadian Founding: John Locke and Parliament*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007. 199 p.] *Mens*, 9(2), 299–304. <https://doi.org/10.7202/1023103ar>

libéralisme existe, le néolibéralisme, lui, n'existe pas. Au fait, personne, chez les libéraux, ne se reconnaît dans cette étiquette. Mais à défaut de représenter la réalité, l'étiquette n'en demeure pas moins utile : elle sert à expliquer les inégalités sociales autrement que par la compétence, les aptitudes et les motivations des acteurs sociaux. Enfin, pour mieux comprendre la droite, la déconstruction des chimères égalitaires serait sans doute une tâche à entreprendre.

Robert Leroux
Département de sociologie et d'anthropologie
Université d'Ottawa

Janet Ajzenstat. *The Canadian Founding: John Locke and Parliament*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007. 199 p.

Dans sa récente étude concernant la fondation du Canada, Janet Ajzenstat revisite l'influence exercée par la philosophie de John Locke sur les Pères de la Confédération. Elle tente de comprendre comment ces Pères fondateurs, incluant aussi bien les politiciens qui ont négocié les résolutions à la base de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que ceux qui les ont adoptées (p. 7), concevaient l'objectif ultime du système de gouvernement qu'ils ont participé à créer. Pour ce faire, l'auteure analyse les débats, peu étudiés jusqu'à présent, entourant la ratification des principes à la base de la Confédération qui ont eu lieu dans les différentes colonies de l'Amérique du Nord britannique. Elle soutient que la mise en lumière de l'influence de John Locke sur la Confédération permet de corriger le vieux paradigme historiographique laurentien qui interprétait la Confédération comme ayant été

conçue dans une atmosphère anti-lockéenne et qui mettait l'accent sur l'influence des principes conservateurs sur l'évolution du Canada. Selon Ajzenstat, les tenants de cette interprétation ont indûment minimisé l'influence de la philosophie de Locke concernant la souveraineté et les droits individuels sur les fondements canadiens en mettant en valeur les idées conservatrices concernant l'intérêt général (p. 4). S'opposant à cette interprétation, l'auteure affirme que le concept lockéen de souveraineté populaire a exercé une énorme influence sur les Pères de la Confédération et les a poussés à faire du Parlement – le meilleur système permettant l'expression de cette souveraineté selon Locke – un élément central de l'identité canadienne.

La plupart des conclusions d'Ajzenstat repose sur l'idée que la théorie du consentement populaire développée par Locke, que l'auteure présente comme synonyme de la souveraineté du peuple, a été fondamentale lors des débats entourant la création du Canada (p. 9). L'auteure arrive à cette conclusion en soutenant que le consentement des gouvernés n'a pas à être obtenu directement dans le système lockéen : la souveraineté populaire peut être exprimée par l'intermédiaire d'institutions comme le Parlement (p. 10). Dans cette optique, les débats sur la Confédération n'opposaient pas les défenseurs de la souveraineté populaire à ses détracteurs. Ils opposaient plutôt différentes façons de concevoir la manière dont cette souveraineté devait être exprimée. Ainsi, trois groupes s'opposaient au Canada-Uni. Le premier proposait de faire ratifier la Confédération par un simple vote du Parlement local. Selon eux, puisque le « Parliament is "the people" » (p. 31), il suffisait de soumettre les résolutions négociées par les politiciens lors de la conférence de Québec aux législatures provinciales. C'est par ces dernières que le peuple des colonies s'exprimait. Cette manière de procéder ne convenait tou-

tefois pas à tout le monde. Un deuxième groupe, présenté par Ajzenstat comme étant le camp des extrémistes (p. 36), soutenait qu'un vote de la législature n'était pas suffisant pour permettre l'abolition du système politique et son remplacement par un nouveau dans le cadre de la souveraineté populaire. Malgré tout ce qui les opposait au premier groupe, le deuxième basait également ses arguments sur la philosophie lockéenne. Il était préoccupé par l'abolition temporaire des droits individuels, sans que le peuple y ait consenti. Un troisième groupe proposait quant à lui de dissoudre les législatures existantes et de faire de la Confédération l'enjeu d'une élection référendaire. Parce qu'aucun des trois groupes ne remettait en question la souveraineté populaire et que les législatures locales ont finalement ratifié la Confédération, Ajzenstat conclut que le Canada repose sur le principe de la souveraineté populaire, et ce malgré les lacunes qui ont caractérisé le processus de négociation et de ratification.

Ajzenstat établit clairement un lien entre le Parlement – comme le site où s'exprime la souveraineté populaire – et le genre d'identité canadienne imaginée par les Pères fondateurs. Elle soutient que ces derniers, ne pouvant envisager une identité culturelle commune pour la nouvelle nation, ont concentré leurs efforts sur la création d'un système de gouvernement qui allait encourager la création d'une nationalité politique culturellement neutre au niveau fédéral. La responsabilité de s'occuper de l'expression des pratiques culturelles locales était alors confiée aux gouvernements provinciaux. Ajzenstat conclut ainsi à juste titre que les Pères fondateurs ont adopté une conception lockéenne de la tolérance pour le Canada en s'assurant que l'héritage culturel n'allait gêner les aspirations politiques de personne.

La seconde moitié de l'ouvrage reproduit plusieurs articles publiés dans les années 1980 et 1990. L'auteure y étudie

l'apport de différents personnages dans le développement progressif des idées lockéennes qui se sont cristallisées lors des débats sur la ratification de la Confédération. Elle présente ainsi les principes constitutionnels de Pierre Bédard et ses idées concernant la tolérance « [as] recognizably Lockean » (p. 125). Elle parle de Louis-Joseph Papineau comme d'un homme « [who] recognized the value of a liberal régime » (p. 178) et de John Arthur Roebuck comme d'un défenseur libéral des Patriotes qu'il croyait être un groupe « modern and liberal » (p. 170). En interprétant les idées de ces politiciens dans le cadre du libéralisme, Ajzenstat veut démontrer que les idées libérales étaient de plus en plus acceptées avant la Confédération et qu'elles ont triomphé en 1867.

Les arguments d'Ajzenstat sont généralement convaincants et originaux, surtout lorsqu'elle discute du rôle du Parlement dans la création d'une nationalité politique canadienne. Elle démontre que les Pères fondateurs comprenaient bien la différence entre une identité civique et une identité culturelle et soutient que la nature inclusive du Parlement s'accordait bien avec les traditions exclusives de chaque province. Le gouvernement fédéral est devenu responsable des juridictions « on which reasonable people may reasonably disagree » (p. 95), c'est-à-dire des pouvoirs requérant des politiciens un grand sens politique et ayant un impact sur tout le pays. Quant aux gouvernements provinciaux, ils se retrouvèrent en charge des questions culturelles « on which even reasonable [people] may refuse to compromise » (p. 95). Les particularités locales allaient ainsi être traitées dans leur contexte. L'attention portée par Ajzenstat aux implications et aux avantages de cette division des pouvoirs est certainement appropriée : une fois créé, ce système a mis les Canadiens – ainsi que les immigrants à venir – dans une situation avantageuse. Ils pouvaient pleinement participer à la vie politique tout en préservant et développant leurs pratiques culturelles distinctes.

Malgré l'originalité de sa thèse concernant l'identité canadienne envisagée par les Pères fondateurs, la méthode utilisée par Ajzenstat n'est pas sans limites. Dans un effort louable pour corriger la thèse laurentienne à propos de l'essence conservatrice du Canada, Ajzenstat est allée un peu trop loin dans la direction opposée. Elle a corrigé l'ancienne interprétation en mettant trop l'accent sur le rôle du libéralisme dans la création du Canada. Certes, l'auteure a reconnu que d'autres historiens ont trouvé d'autres influences idéologiques, tel le républicanisme, sur les fondements canadiens. Néanmoins, lorsque ces autres influences auraient pu nuancer l'analyse – par exemple lorsqu'il est question de Papineau ou des politiciens qui ont réclamé un référendum au sujet de la Confédération – Ajzenstat les ignore et impose son interprétation libérale. Elle construit ainsi une interprétation téléologique de la montée et de l'évolution de l'influence du libéralisme lockéen sur le Canada pré-confédéral. Malgré tout, le fait que l'auteure ne porte pas attention aux autres idéologies faisant compétition au libéralisme ne nuit pas à la qualité générale de son analyse.

Plus problématique est la manière dont Ajzenstat tient pour acquis – sans expliquer pourquoi une telle supposition doit être adoptée – que l'idée du consentement populaire développé par Locke est synonyme de souveraineté populaire, une expression qui n'apparaît nulle part dans le *Second Treatise of Government*. Or le consentement d'une population donné à une politique n'implique pas nécessairement la souveraineté populaire. Ainsi, le consentement que le peuple aurait donné à la Confédération n'implique pas qu'il ait été souverain ou qu'il ait usé de sa souveraineté. Ceci est d'autant plus vrai que l'analyse d'Ajzenstat sur la souveraineté populaire ne tient pas compte du fait que c'est le Parlement britannique qui a adopté l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ainsi créé

le Canada. Dans ce contexte, la souveraineté populaire *britannique* doit être vue comme ayant eu une plus grande importance dans la création du Canada que la volonté populaire canadienne, cette dernière ne pouvant être théoriquement considérée comme souveraine.

Malgré ces quelques lacunes, l'analyse d'Ajzenstat concernant l'influence de Locke sur les Pères de la Confédération et le désir de ces derniers de créer une identité essentiellement politique demeure convaincante. Ce dernier élément a des implications pour notre époque. L'interprétation d'Ajzenstat voulant que le Parlement soit une institution inclusive et représentative pouvant agir comme point de ralliement pour former une nouvelle identité canadienne demeure plausible et utile alors que le multiculturalisme et l'opposition aux États-Unis sont encore présentés comme des traits fondamentaux de l'identité canadienne. Ajzenstat reconnaît que son étude offre une image idyllique (p. 17) de ce que les Pères fondateurs ont voulu accomplir et elle ne soutient pas que leur nationalité politique soit devenue réalité. Dans ce contexte, parler d'une érosion de cette identité politique serait paradoxal. Néanmoins en mettant en lumière la nature de l'identité entrevue par les fondateurs, Ajzenstat nous offre un argument passionné et engagé qui devrait provoquer une discussion aussi importante que nécessaire sur une question toute simple : pourquoi le Canada ?

Dzavid Dzanic
Département d'histoire
University of British Columbia

Traduction : Michel Ducharme